

**« Argument » et « Influence » du discours politique :
l'exemple de l'argument d'autorité dans l'usage du « mot
porte-drapeau » « développement » de quelques fragments
discursifs d'hommes politiques ivoiriens**

Dizo Auxenne LOGBO

Enseignant-chercheur

Département d'Allemand

Spécialité : Linguistique allemande

Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody

logboauxenne@gmail.com

Résumé

Le discours politique qui porte les traits du discours d'influence répond bien aux critères de l'argumentation dans l'exacte mesure où ce type discursif, pour bon nombre de linguistes, vise l'adhésion de l'auditoire à une thèse présentée. Ce but ultime référencé au discours politique ne saurait être atteint en marge des moyens argumentatifs dont l'argument constitue à bien des égards le terreau. Ce travail s'intéresse à l'argument d'autorité sous-tendu par l'usage du mot porte-drapeau développement dans des discours d'hommes politiques ivoiriens à l'effet de répondre à la question d'angle suivante : comment l'argument d'autorité contribue-t-il à l'influence de discours d'hommes politiques ivoiriens portant sur le mot porte-drapeau développement ? Pour mener à bien notre travail, il nous a paru utile d'emblée de procéder à l'éclairage des termes clés de cette étude. S'en est suivie l'analyse pragmatolinguistique de quelques fragments discursifs afin de montrer l'argument d'autorité ainsi que les stratégies discursives mises en œuvre par ces hommes politiques à des fins d'adhésion à la politique de développement. Il ressort de notre étude que l'argument d'autorité en tant qu'argument référencé au statut et au rôle social du locuteur sert bien d'appui au locuteur dans la quête de l'influence de son discours politique portant sur le développement.

Mots-clés : Argument, Influence, Mot Porte-drapeau, Développement, Discours

.

"Argument" and "Influence" in political discourse: the example of the argument of authority in the use of the "flagship word" "development" in some discursive fragments of Ivorian politicians

Abstract

Political discourse, which has the characteristics of a discourse of influence, meets the criteria of argumentation in so far as this type of discourse, for many linguists, aims to get the audience to agree with a thesis presented. This ultimate goal of political discourse cannot be achieved without using argumentative means, of which argumentation is in many ways the foundation. This paper looks at the argument of authority underpinned by the use of the word porte-drapeau development in the speeches of ivorian politicians in order to answer the following central question : How does the argument contribute to the influence of ivorian politicians speeches of the flagship word 'development' ? In order to carry out our work, we thought it would be useful from the outset to clarify the key terms in this study. This was followed by a pragmatolinguistic analysis of a number of discursive fragments in order to show the argument of authority and the discursive strategies used by these politicians to promote development policy. It emerges from our analysis that the argument referring to the status and social role of speaker serves to support in his quest to influence this political discourse on development.

Keywords : *Argument, Influence, Flagship word, Development, Discourse*

Introduction

Le développement social en tant qu'aspiration commune revêt un intérêt vivace pour nos sociétés. Cet intérêt croissant a suscité chez bon nombre de chercheurs la vocation à consacrer une étude. Ce travail s'inscrit dans le continuum des recherches portant sur le développement que nous considérons comme un mot porte-drapeau. En tant qu'étude relevant de la linguistique, nous considérons l'argument d'autorité dans le discours politique tel un argument efficace dans la quête d'adhésion aux œuvres vectrices de développement social. Cette préoccupation relative à la prise en compte de cet argument à des fins d'influence du discours d'hommes politiques portant sur le développement suscite l'interrogation suivante : comment l'argument d'autorité contribue-t-il à l'influence de discours d'hommes politiques ivoiriens portant sur le mot porte-drapeau développement ?

Telle apparaît la question d'angle de notre étude qui guidera toute cette recherche. En réponse à cette question, l'hypothèse de recherche suivante a été formulée : L'argument d'autorité contribue à l'influence de discours d'hommes politiques ivoiriens. Pour la présente étude, nous avons le choix de la théorie des actes du langage développée par Austin. Il sera question de prime abord de procéder à l'éclairage des termes utiles à la compréhension de notre étude qui sont, entre autres, *argument d'autorité*, *influence*, *discours politique*, *mot porte drapeau* et *développement*. S'ensuivra l'analyse de quelques fragments discursifs d'hommes politiques ivoiriens à l'effet de mettre au jour l'argument d'autorité référencé à l'usage du mot porte-

.

drapeau développement dans le discours. *In fine*, cette analyse nous permettra de montrer l'argument d'autorité tel un moyen efficace à l'adhésion à la thèse portant sur le mot porte-drapeau développement. Il convient à présent de définir les mots-clés de ce travail.

1. Appréhension des termes clés de l'étude

Cette première partie sera le cadre approprié d'une incursion dans le champ sémantique des notions utiles à compréhension de cette étude. Nous porterons une attention aux termes suivants : l'argument d'autorité, l'influence, le discours politique, le mot porte-drapeau et développement.

1.1. A propos de l'argument d'autorité

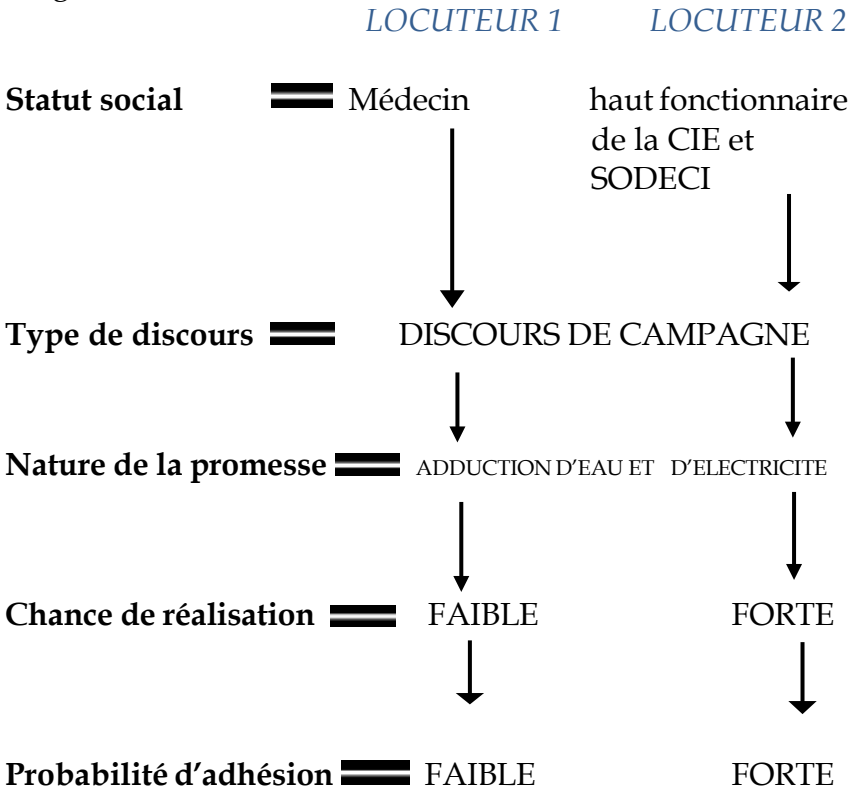
Nous ne saurions nous intéresser à l'acception de l'argument d'autorité sans toutefois définir l'argument dont cet argument en est un constituant. Selon le dictionnaire des sciences du langage, le terme *argument* provient de la logique et est utilisé à l'effet de mettre en relief un aspect fondamental du raisonnement (F. Neveu, 1985, p. 79). Cette approche met en exergue un trait de l'argument son caractère cohérent, compris dans la logique qui le sous-tend. Il est important de souligner que le terme argument fait l'objet de très peu d'intérêts. Ce constat est partagé par Gilles Gauthier lorsqu'il affirme : « Tous les domaines de connaissance ont accordé très peu d'intérêt à l'argument en tant que tel ou ont proposé des définitions qui se sont avérées très étriquées et parfois unidimensionnelles » (G. Gauthier, 2020, 72).

Les définitions de l'argument de Toulmin et Vorobej (2006) illustrent leur volonté manifeste d'assigner à

l'argument une fonction unique. Pour Toulmin, l'argument est énoncé pour soutenir un objectif précis : une conclusion. Suivant ce modèle, Vorobej conçoit l'argument comme des propositions susceptibles d'être vraies ou fausses (Idem, p. 72). Ces deux conceptions appréhendent l'argument sous un angle précis soit un moyen de parvenir à une conclusion soit une assertion qui ne saurait échappée à la dichotomie du Vrai ou Faux. A l'effet de briser les amarres avec ces conceptions précitées lesquelles limitent les fonctions de l'argument, G. Gauthier propose l'acception suivante : « l'ensemble articulé d'une proposition et d'une ou plusieurs justifications poursuivant un objectif de persuasion » (Idem, p.72). Une telle approche paraît opérante pour la présente étude car elle perçoit l'argument tel un procédé discursif de persuader l'allocutaire. Dans ce même élan, mentionnons la définition de (R. Amossy, 2006, p.226) qui conçoit l'argument « Argumenter consiste à trouver des moyens pour provoquer l'unicité de réponse, une adhésion auprès de l'interlocuteur donc supprimer l'alternative de leurs points originels, c'est-à-dire la question qui incarne ces alternatives ». Ces deux conceptions à savoir celles de Gauthier et de R. Amossy semblent s'accommoder de cette étude laquelle privilégie un type d'argument : l'argument d'autorité en tant que de moyen de persuasion qui prend en compte aussi bien le contexte (l'environnement textuel que la situation du message. Notons que cet argument a fait l'objet d'intérêt de la part de Michel Meyer, rhétoricien d'inspiration aristotélicienne. L'auteur conçoit l'argument d'autorité tel un argument référencé au statut et rôle social du locuteur qui lui confère le droit à un type de discours. Sous cet angle, Meyer assimile cet argument à l'éthos de

l'orateur puisque pour lui « l'éthos n'est rien d'autre que le caractère du locuteur, son rôle social, son statut qui lui permet de dire ce qu'il dit, donc qui fait qu'on va le croire » (M. Meyer, 2020) Ce rapprochement montre bien que pour Michel Meyer l'argument d'autorité et l'éthos sont des mots de valeur sémantique équivalente. Le schéma, ci-après, nous permettra d'illustrer cet argument :

Schéma 1 : Mise en relief du statut comme indice de l'argument d'autorité



Source : établi par nous, D.A. LOGBO.

Le schéma susmentionné met en évidence l'argument d'autorité en tant qu'argument référencé au statut du locuteur et au rôle social du locuteur lequel peut créer l'adhésion de l'auditoire à la thèse. Il s'agit de deux candidats aux scrutins qui tiennent un discours politique à un même auditoire dont les principales aspirations sont, entre autres, l'adduction en Eau potable et en Electricité. En nous appuyant sur l'argument d'autorité, nous pouvons affirmer que les deux discours produiront des effets distincts. Le premier locuteur aurait de faibles chances de se faire approuver par l'auditoire puisqu'il n'incarne pas le locuteur approprié à un type de discours du fait de son statut social. Le deuxième locuteur, *a contrario*, a de fortes chances d'accroître l'adhésion de l'auditoire à sa thèse eu égard à son statut et son rôle social en osmose avec la promesse formulée. Sous cet angle l'argument est d'autorité, sans conteste, constitutif de la prédisposition à l'acceptation de l'auditoire telle que définie par Aristote. D'après cet auteur, cette prédisposition s'appréhende à la lumière d'indices qui amènent l'auditoire à être réceptif de celui-ci.

1.2- Du discours politique

Il paraît utile d'emblée de porter une attention à la notion de politique laquelle nous permettra de mieux appréhender celle de parti politique. Selon le dictionnaire Larousse, le terme politique provient du grec *politikos lui-même dérivé de polis* qui signifie *ville*. La notion de politique, selon ce dictionnaire, se réfère à la gestion de l'Etat. (Larousse, 2009, p. 797) A la lecture de cette approche, il convient d'affirmer que tout homme politique contribue à la gestion et à l'organisation de l'Etat. A l'effet de mener à bien cette fonction, il lui faut disposer

.

d'outils efficaces à l'exercice de cette fonction. Les auteurs s'accordent à reconnaître le discours politique tel un instrument indispensable à la pratique de la politique. (Jean Pierre Vernant, 2009, p. 11) est de cet avis lorsqu'il affirme : « *La parole est l'outil politique par excellence, la clé de toute autorité dans l'État, le moyen de communication, de commandement et de domination sur autrui* »

Mentionnons que le discours politique fait l'objet de multiples acceptions. (Roland Barth, 1989, p. 7) conçoit le discours politique comme « Le discours que tiennent les hommes et femmes politiques dans l'exercice de leur fonction ». Pour (Simone Bonafous et al., 2003, p. 12) « *C'est tout propos qui implique un jugement sur l'organisation de la société* ». Ces deux approches appréhendent le discours politique sous des angles distincts. Pour la présente étude, la définition proposée par Rodolf Ghiglione, 1989, p.9) a retenu notre attention. L'auteur perçoit le discours politique en ces termes : « Un discours d'influence produit dans un monde social dont le but est d'agir sur l'autre pour le faire agir, le faire penser et le faire croire ».

Il est loisible de constater que l'analyste assimile bien ce type discursif à un discours d'influence. Cette caractéristique nous intéresse dans le cadre de notre recherche puisque nous appréhendons le discours telle une forme d'action sur autrui laquelle repose essentiellement sur différents types d'arguments à l'exemple de l'argument d'autorité. Outre cet aspect, notons que l'analyste met en évidence le caractère composite de l'auditoire du discours politique. Ce constat est bien visible à travers l'occurrence du terme « *monde social* » qui indique que ce type discursif est prononcé par principe à un auditoire aux appréhensions multiformes.

Cette étude mettra un point d'honneur sur l'usage du mot porte-drapeau *développement* à l'effet de mettre au jour l'argument d'autorité sous-tendu par l'usage de ce lexème. Il convient à présent de nous intéresser au terme *développement* en tant que mot porte-drapeau.

1.3- Du développement en tant que mot porte-drapeau

Il nous paraît utile d'emblée d'appréhender le mot développement pour la clarté de cette étude. A l'échelle de l'Etat, le mot développement est défini comme le processus qui conduit au progrès d'un pays. (Jean-Yves Calvez, 2007, p. 35) nous instruit sur l'étymologie du mot lequel parut pour la première fois en 1949 dans le discours inaugural du Président Truman en Janvier 1949 qui montrait l'intérêt de l'élaboration d'un progrès qui devait mettre en avant l'importance des avancées scientifiques des Etats-Unis afin que celles-ci puissent servir aux pays sous-développés. Dans cet élan, J.Y Clavez nous fait remarquer que bon nombre d'auteurs assimilent le développement à la croissance ou au progrès d'une société. Dans le cadre de notre recherche, nous portons un intérêt particulier à la célèbre formule du Pape VI *Populorum Progressio* du fait de sa perception du terme développement. D'après l'auteur, le développement n'a de sens ou est authentique que lorsqu'il prend en tous les hommes.

Il apparaît clairement que Paul VI conçoit le développement telle une aspiration commune d'où il serait nécessaire que cet idéal universel soit visible dans la vie de chaque homme. Cette pensée va de pair avec de Truman qui mettait en avant l'importance de partager les avancées des Etats-Unis afin que cela puisse servir de modèle aux autres

.

pays.

Le mot porte drapeau « Fahnenwort » est un terme relevant du lexique politique germanophone qui parut pour la première fois dans le dictionnaire historique d'Otto Ladendorf comme illustré par Oswald Panagl : « Der so betrachtete Neologismus erschien zum ersten Mal im Historischen Schlagwörterbuch von Otto Ladendorf im 1906 » (O. Panagl, 1998, p. 18). Notons que le mot paraît méconnu du public francophone ce qui pose, a priori, un problème définitionnel. Les seules tentatives de définitions s'intéressent au syntagme porte-drapeau. Ainsi, pour le dictionnaire Larousse, le porte-drapeau signifie : « Personne qui incarne un idéal, symbolise une idée : le porte-drapeau d'une vie politique ».

En nous appuyant sur cette définition de porte-drapeau extraite de Larousse, le mot porte-drapeau peut renvoyer à un mot qui incarne un idéal ou symbolise une idée donnée. Si le mot est très peu employé par le public francophone, il n'en est pas de même dans la sphère germanique où le répertoire des travaux qui lui sont consacrés, semble riche. Ainsi, le dictionnaire allemand « Wortbedeutung » le définit de la façon suivante: „Wort vor allem der politischen Auseinandersetzung, die eine parteiische Haltung/Position des Sprechers Schreibens mit einem bewerteten Ausdruck wiedergibt“ (. Il découle de cette acception que le mot porte-drapeau est constitutif de la terminologie politique et s'utilise par l'orateur politique pour exprimer son point de vue. L'une des caractéristiques, selon ce que nous renseigne le dictionnaire, est connotation positive. Girth Heiko distingue les mots porte-drapeaux de ceux dits stigmatisants, de connotations négatives, lorsqu'il affirme :

Fahnenwörter gehören zum Abgrenzungsvokabular: Abgrenzungsvokabular besteht aus Wörtern, die einen partiischen Standpunkt zum Ausdruck bringen und gewisse Brisanz besitzen. Sie können entweder als Fahnenwörter oder Stigmawörter auftreten. Fahnenwörter haben eine positive Wertung und ihre Funktion besteht darin die Eigengruppe aufzuwerten. Beispiele davon sind: Freiheit, nationales Bewusstsein und Würde des Menschen. (G. Heiko, 2002, p. 52)

De cette définition, il ne ressort pas seulement la valeur méliorative qu'il convient de reconnaître au mot porte-drapeau, mais aussi sa force persuasive que l'auteur met en relief à travers le syntagme infinitif gewisse Brisanz besitzen. Une autre approche du mot qu'il importe de mentionner est celle de l'analyste Ulla Fix. Dans son analyse des allocutions de la DDR, elle appréhende les mots porte-drapeaux en ces termes : « Hochaggregierte Symbole wie grosse humanistische Ideale » (U. Fix, p. 128). Notons qu'elle les considère telles des notions incarnant une valeur communément partagée qu'il convient d'assimiler aux valeurs universelles.

Le mot développement porte bien les traits d'un mot porte-drapeau dans l'exacte mesure où du point de vue de son acception originelle, ce mot est un mot de connotation positive qui vise à valoriser l'être humain. Nous avons montré que Panagl oppose les mots porte-drapeaux à ceux dits stigmatisants eu égard au caractère sémantiquement mélioratif de ces lexèmes en général qui est un atout de valorisation des hommes. Dans ce même élan, nous considérons le mot développement tel un mot porte-drapeau puisqu'il est sans conteste digne d'être rangé dans le lexique politique. C'est le lieu de rappeler que la première occurrence

de ce terme est visible dans un discours qui porte les traits d'un discours politique, en l'occurrence, le discours du président Truman. Dans les lignes précédentes, nous avons montré que Roland Barth conçoit ce type discursif et un discours que tiennent les hommes et les femmes politiques dans l'exercice de leur fonction.

Enfin, le mot développement au regard de l'importance qu'il revêt pour les peuples est constitutif des mots porte-drapeaux qui, selon U. Fix, devront répondre aux aspirations de l'être humain.

Pour mener à bien notre analyse, nous considérons la théorie des actes du langage. Cette théorie a été élaborée par John Langshaw Austin suivi par son élève Searle. Elle part du principe selon lequel tout acte de langage est action et renferme indissociablement trois actes connexes, en l'occurrence, l'acte locutoire (la parole), l'acte illocutoire (l'action en disant) et l'acte perlocutoire (l'effet de la parole) (J. Moeschler et S. Zufferey, 2012, p. 12). Pour les tenants de cette théorie, l'indice de repérage de cette action est le verbe performatif, comprends par-là, le verbe qui réalise l'action. L'exemple ci-après paraît probant :

« *Je vous promets en dispensaire* ».

L'usage du verbe permettre, dans cet énoncé, lui confère le caractère d'énoncé performatif, en d'autres termes, un énoncé qui réalise une action laquelle consiste à construire un dispensaire. Un tel énoncé peut susciter une action chez l'auditoire conformément qui correspond à l'acte perlocutoire. Il advient que l'énoncé performatif bien que réalisant une action est elliptique de verbe performatif l'exemple ci-dessous, peut servir d'illustration :

Il fait chaud :

Cet énoncé relève a priori d'une syntaxe assertive dans la mesure où elle véhicule une information laquelle renseigne sur la température. Toutefois, un tel énoncé du point de vue de la situation de message peut connoter une demande d'ouvrir les fenêtres d'une maison. Cet énoncé qui réalise alors l'action est désigné sous terme d'énoncé performatif implicite.

Sur la base de cette théorie, nous mettrons au jour l'acte illocutoire référencé à l'usage du mot porte-drapeau développement ainsi que l'argument d'autorité à l'effet d'apprécier les chances de réussite des énoncés.

2- Aperçu succinct des discours considérés pour la présente étude, nous accorderons un intérêt à ce florilège de discours d'hommes politiques ivoiriens, ci-dessous

Le premier discours soumis à notre analyse est celui du président Laurent Gbagbo prononcé le mardi 10 juin 2008 à l'occasion de la cérémonie solennelle d'ouverture de Sommet du Groupe des soixante-dix-sept + la Chine à la « Fondation pour la Recherche de la paix » de Yamoussoukro.

C'est le lieu de rappeler que cette coopération répond à la volonté de ces pays de renforcer leur lien avec la Chine. Ce discours a servi de moyen à l'homme politique à l'effet d'exhorter les autres membres à la solidarité qui, selon le locuteur, serait vectrice de développement.

Le deuxième discours que nous considérons est celui du locuteur Alassane Ouattara portant sur le projet de loi de la nouvelle constitution de 2016. Le discours est motivé par le vœu de montrer aux députés, en tant que représentants du peuple, l'importance d'une révision de la constitution et surtout l'acceptation d'une nouvelle législation, en

.

l'occurrence, le Sénat.

Nous nous porterons une attention aux occurrences du mot porte-drapeau développement qui fera l'objet d'analyse pragmlinguistique. Cette analyse pragmlinguistique vise de prime abord à repérer l'énoncé performatif qui met en évidence l'action escomptée par le locuteur à travers l'usage du mot porte-drapeau développement dans les fragments discursifs retenus pour la présente étude. Ensuite, nous nous emploierons à mettre au jour l'argument d'autorité qui soutend l'usage de ce mot à l'effet d'apprécier les chances d'adhésion de l'auditoire à la thèse du locuteur laquelle déterminera leur action.

3- Analyse pragmlinguistique de quelques fragments discursifs d'hommes politiques dans l'usage du mot porte-drapeau développement

Mesdames et messieurs voilà ce que j'ai souhaité dire concernant les questions de l'actualité. Mais, l'actualité aussi, préoccupante soit-elle, ne saurait nous faire perdre de vue la raison d'être de notre Groupe. Les objectifs fixés par les pionniers, en créant le Groupe des 77 en 1964, et en adoptant la Charte d'Alger en 1967 sont connus. Il s'agissait, il s'agit toujours, de fournir aux pays en développement, les moyens d'articuler et de promouvoir leurs intérêts économiques collectifs, d'accroître leurs capacités internationales au sein du système des Nations Unies, et de favoriser la coopération économique et technique entre pays en voie de développement. La Déclaration et le Plan d'action de Doha, issus du deuxième Sommet des Chefs d'Etat et du Gouvernement qui s'est tenu au Qatar en 2005 sont les derniers instruments élaborés en vue de ces objectifs. Le principe de base reste la solidarité. Il s'agit de contribuer ensemble et dans le cadre d'une solidarité mutuellement

bénéfique, une solidarité « gagnant-gagnant », à bâtir un monde où le développement et la prospérité sont réels pour chacun.

Dans ce fragment, l'usage fréquent du terme développement par le sujet parlant relève de la stratégie de captation laquelle consiste à retenir l'attention de l'auditoire sur le terme jugé important. Dans ce même élan, nous avons une suite de termes qui du point de vue du cadre discursif correspondent au lexique constitutif du mot porte-drapeau développement. Ces termes de valeur mélioratifs permettent d'appréhender la vision du locuteur, comprenons par-là, que le locuteur incite à une action qui devrait être vectrice de développement. Dans ce fragment, nous considérons l'énoncé ci-après tel un énoncé performatif :

Il s'agit de contribuer ensemble et dans un cadre d'une solidarité mutuellement bénéfique, une solidarité « gagnant-gagnant », à bâtir un monde où le développement et la prospérité sont réels pour demain.

Dans cet énoncé, ci-avant nommé, le verbe contribuer revêt discursivement bien le statut de verbe performatif dans la mesure où son usage permet d'amener l'auditoire à réaliser d'une action vectrice de développement. Cette action, du point de vue, du cadre discursif, est un appel à la solidarité des membres de l'union qui conduira assurément à atteindre le développement en tant qu'aspiration commune. Les chances de réussite de cette action peuvent être fonction de l'argument d'autorité qui rappelle, s'appréhende à la lumière du statut et du rôle social du locuteur qui fait de lui le locuteur approprié. A un tel discours. C'est le lieu de rappeler que le locuteur Laurent Gbagbo a le statut de président de la république incarnant ainsi le peuple ivoirien. Ce statut est en osmose avec un discours portant sur le

développement à l'échelle de l'Etat ainsi qu'à l'échelle internationale. Outre, cet énoncé aspect, mentionnons un trait supposé du locuteur tel que le père du multipartisme qui apparaît, à bien des égards, comme un indice de la démocratie et par extension du développement est bien conçu pour améliorer l'éthos de l'orateur et pourra prédisposer l'auditoire à l'acceptation de sa thèse laquelle contribuera à la réalisation de cette action escomptée par celui-ci.

Ces analyses menées nous ont permis de montrer l'intérêt de la prise en compte de l'argument d'autorité dans la quête de la réussite du discours d'influence à l'exemple du discours politique. Cet argument bien qu'en dehors du contexte contribue dans une certaine mesure à la réussite du discours puisqu'il relève de l'éthos de l'orateur qui le rend crédible à ce discours. Outre, cet éthos, nous avons montré cet argument s'accommode bien de la prédisposition à l'acceptation selon Aristote.

Soit le fragment de discours soumis à notre analyse :

L'Assemblée nationale à la primauté et demeure la chambre des représentants tandis que le Sénat représente les collectivités territoriales décentralisés et les Ivoiriens de l'étranger. Cela signifie que le Sénat aura une vocation spécifique des représentations des collectivités locales. La Côte d'Ivoire a fait de très tôt le choix de la décentralisation et le Sénat est donc la reconnaissance institutionnelle de collectivités territoriales décentralisées.

De plus, notre pays est riche d'hommes et de femmes bien formés, qui ont acquis une expérience inestimable en servant l'Etat, les Institutions nationales et internationales, ainsi que les dans le secteur privé.

J'ai la ferme conviction que les expériences, leurs compétences et leurs avis seront utiles pour la marche de notre pays vers la modernité et le développement. Les règles de coopération entre l'Assemblée Nationale et Sénat sont

établies de manière à éviter un allongement des délais des proches des procédures parlementaires et des conflits de compétence entre les deux institutions.

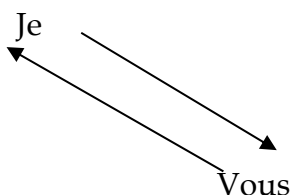
Dans ce discours, les marques linguistiques attestant du sujet parlant sont les déictiques *notre* et *je* respectivement employés dans les énoncés suivants :

De plus, notre pays est riche d'hommes et de femmes bien formés, qui ont acquis une compétence inestimable en servant l'Etat.

J'ai la ferme conviction que leurs expériences, leurs compétences et leurs avis seront utiles pour la marche de notre pays vers la modernité et le développement.

Ces déictiques nous permettent de rendre compte du locuteur et des récepteurs du message dans la mesure où l'indice de personne *notre* est un déictique de valeur sémantiquement équivalente au déictique *nous* qui pour bon nombre de linguistes porte les traits d'un déictique d'inclusion. De ce fait, le déictique *notre* permet d'établir l'interaction laquelle a lieu entre le sujet parlant Alassane Ouattara et l'auditoire (les députés) et peut être représenté à travers le schéma suivant :

Schéma 2 : Mise en relief de l'interaction dans le discours



Je + Vous = notre

Source : établi par nous, D. A. LOGBO

.

J'ai la ferme conviction que leurs expériences, leurs et leurs avis seront utiles pour la marche de notre pays vers la modernité et le développement.

Cet énoncé ci-haut relève d'une syntaxe assertive discursivement visible dans la première entaille phrastique « j'ai la ferme conviction que leurs expériences » qui rend compte de l'assertion soutenue par le locuteur laquelle consiste à montrer aux députés l'intérêt de la création d'une nouvelle institution qui contribuerait au processus de développement. De ce point de vue, l'énoncé, ci-avant nommé, est du type exercitif dans la mesure où son usage permet à l'homme politique de formuler une recommandation, en l'occurrence, l'appel au vote pour cette nouvelle constitution que nous considérons comme l'acte illocutoire. Ce discours a de fortes chances d'être approuvé de l'auditoire dans la mesure où le locuteur Alassane Ouattara bénéficie de l'argument d'autorité. C'est le lieu de rappeler que cet argument, d'après Michel Meyer, réside dans le statut et le rôle social du locuteur qui confère le droit à un type de discours lequel statut va créer l'adhésion de l'auditoire à la thèse qu'il présente à son assentiment. Alassane Ouattara, au regard de son statut et de son rôle social, est bien admis à un tel discours visant à faire accepter une nouvelle institution en vue d'accélérer le processus vers le développement. De ce fait, l'argument d'autorité apparaît comme une forme de prédisposition à l'acceptation de l'auditoire, un critère d'influence du discours défini par Aristote visible dans le locuteur approprié. De plus, le développement en tant que mot porte-drapeau est bien choisi pour amener l'auditoire à l'action qui discursivement consiste à voter pour la nouvelle constitution.

Conclusion

Cette étude a porté sur l'apport de l'argument d'autorité à la réussite du discours politique qui porte bien les traits du discours d'influence. L'étude a été possible à la lumière d'une analyse pragmatolinguistique. Sous cet angle, nous nous sommes, d'emblée, posé la question centrale : comment l'argument d'autorité contribue-t-il à l'influence de discours d'hommes politiques ivoiriens portant sur le mot porte-drapeau développement ?

Au terme de cette étude, nous notons que l'argument d'autorité référencé au statut et au rôle social de personnalités politiques choisies, en l'occurrence, Alassane Ouattara et Laurent Gbagbo contribue à la réussite de l'appel au développement au sein de leurs discours politiques. Chez Laurent Gbagbo, l'analyse a permis de montrer que le statut de président de la République ainsi que les Savoirs admis tel que le père du multipartisme dans sa communauté font de lui le locuteur approprié qui amènera l'auditoire à la croire et à agir selon la vision du locuteur. Il en est de même pour Alassane Ouattara dont le statut de président de la République prédisposera l'auditoire à l'auditoire à l'acceptation de sa thèse, en l'occurrence, le vote pour nouvelle constitution qui favorisera de développement.

Notre travail pour sa part a mis un point d'honneur sur l'argument d'autorité en tant qu'instrument de réussite du discours politique. D'autres types d'arguments, dont l'argument de valeur du fait de l'intérêt qu'ils revêtent pour ce type discursif peuvent être bien analysés sous l'angle pragmatolinguistique à l'effet de mettre en relief leur

.....
contribution à la réussite de discours portant sur le développement en tant que mot porte-drapeau.

Bibliographie

Amossy, Ruth, *L'argumentation dans le discours*, 2006, Paris, Armand Colin, p. 226.

Anonyme, <https://www.présidence.ci/discours-du-président-de-la-république-sem-alassane-ouattara-lors-de-la-ceremonie-douverture-de-la2eme-session-ordinaire-de-lassemblee-nationale>

Anonyme, www.Wortbedeutung.info/Fahnenwort, page consultée le 18/07/2020/.

Bonnafous, Simone et al., 2003, *Argumentation et discours politique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p.12.

Gauthier, Gilles « Le problème du repérage des arguments » page consultée le 12/05/2020, [en ligne] pp. 72
Adresse URL : <http://doi.org/10.4000/communication.2042>.

Ghiglione, Rodolphe, (1989), *Je vous ai compris ou l'analyse des discours politiques*, Paris, Armand, p. 9

Girnth, Heiko, (2002) *Sprache und Sprachgebrauch in der Politik, eine Einführung in die linguistische Analyse, öffentlich-politsicher Kommunikation*, Tübingen: Verlag Max Niemer, p. 152

Larousse-fr/dictionnaire/français/porte-drapeau »62733page consultée le 18/07/2020.

Le Bart, Christian, 1998, *Le discours politique*, Paris, PUF, p. 7

Le Dictionnaire Larousse, 2009, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Cedex, p. 797.

- Meyer, Michel, « comment repenser le rapport de la rhétorique et de l'argumentation ? » *Argumentation et analyse du discours*, page consultée le 13/03/2021, [en ligne] Adresse URL <https://doi.org/10.4000/and211>.
- Meyer, Michel, 1994, *De la Problématologie*, Paris, le livre de Poche,
- Moeschler Jacques et Zufferey Sandrine, 2012, *Initiation à l'étude du sens, sémantique et pragmatique*, Auxerre, Editions, Sciences Humaines, p. 12.
- Neveu, Michel, 2004, *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, Armand, p. 79.
- Oswald, Panagl, 1998, *Fahnenwort der Politik/Kontinuitäten und Brüche*, Wien, Böhlau Verlag, p. 18.
- Vernant, Jean Pierre, *Les origines de la pensée grecque*, Paris, PUF, 1962, p. 11.